

DÉPARTEMENT de la DORDOGNE

COMMUNE de NONTRON

ARRÊTÉ N° 2024/6.1-142 RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION.

Madame le Maire de la commune de NONTRON, Nadine HERMAN-BANCAUD.

VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Arrêté du 24 novembre 1967 modifié sur la signalisation routière,

VU le code de la route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 11 février 2008,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 6029 du 15 mars 1996 par laquelle un plan de circulation a été approuvé,

VU la demande présentée ce jour par l'entreprise COLAS concernant le remplacement de la passerelle de l'ancienne voie SCNF surplombant la RD 675 à NONTRON.

VU l'arrêté n°200409 du 04 mars 2020 pris conjointement par le Président du Conseil Départemental et le Maire de Nontron limitant la circulation des véhicules poids-lourds dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes sur la RD 707^E du PR0 au PR+800

VU L'avis favorable du Conseil Départemental en date du 04/06/2024

Considérant que ce type de travaux nécessite de réglementer la circulation routière.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : les prescriptions suivantes seront applicables **du mardi 11 juin 2024 à 21h00 au mercredi 12 juin 2024 à 05h00.**

- **Circulation interdite sur la Route Départementale RD N° 675 avenue du Général De Gaulle du PR22+900 au PR23.**
- **Circulation interdite sur la Vc n°28 Route de la vallée du Bandiat.**
- **Déviation VL dans les sens Périgueux/Limoges et Limoges/Périgueux via la voie de desserte de l'ancienne Gare, La place des Droits de l'Homme et l'avenue de la Gare.**
- **Déviation PL par RD n° 675, RD n°707 et RD n°707E.**

ARTICLE 2 : La limitation de tonnage à 7,5 tonnes sur la RD n° 707^E du PR0 au PR3+800 est suspendue pendant la durée du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise Colas.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie, les agents de surveillance de la voie publique seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes de la Mairie.

Fait à Nontron, le 04 juin 2024
Madame Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD

Pour ampliation
Nontron le 04/06/2024
Le Maire



